

Communication N° 1 - 2010 au Conseil communal

Séance du 3 mars 2010

Résumé des objets traités en Municipalité du début novembre à la fin décembre 2009

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité du début novembre à la fin décembre 2009.

Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Audition du 17 novembre 2009 - Elise Bryant - Maria de F. Ferreira Peniche de Azevedo Pinto - Sandrine Azevedo Pinto - Pasqualina et Giancarlo Frison - Zrinka Dolinar - Khamama Gasimova et Eldar Gasimov

La Municipalité a donné un préavis favorable pour Mme Elise Bryant, Mme Maria de Fatima Ferreira Peniche de Azevedo Pinto et sa fille Sandrine Azevedo Pinto, Mme et M. Pasqualina et Giancarlo Frison, Mme Zrinka Dolinar et pour Mme et M. Khamama Gasimova et M. Eldar Gasimov, à l'intention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la naturalisation.

Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV) - Alan Gheza, Andreia Filipa Fernandes Clemente, Xavier Gradoux

La Municipalité a donné un préavis favorable pour M. Alan Gheza, Mme Andreia Filipa Fernandes Clemente et pour M. Xavier Gradoux, à l'intention du Département de l'Intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Etude d'assainissement du bruit routier

La Municipalité a attribué un mandat pour l'établissement d'un dossier d'assainissement du bruit routier pour un montant total de CHF 42'500.00 TTC, respectant ainsi une obligation légale.

Adaptation territoriale des offices des poursuites et des offices de faillites aux nouveaux districts

Par courrier du 9 novembre 2009, le Secrétariat général de l'ordre judiciaire, nous a informé que:

- chaque district comptera un office de poursuites (OP) et que chaque arrondissement judiciaire comptera un office de faillites (OF);
- l'OF de l'arrondissement de l'Est vaudois est domicilié à Vevey depuis le 9 novembre 2009;
- l'OP du district de Lavaux-Oron est domicilié à Pully depuis le 7 décembre 2009. Le transfert d'une partie des dossiers de l'actuel OP de Lausanne-Est au nouvel OP de Lavaux-Oron aura lieu le 18 janvier 2010.

Mise en oeuvre de la réforme policière: les travaux ont commencé dans la concordance

Selon communiqué de presse du 11 novembre 2009, sous la présidence de Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), les représentants de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), de l'Association des communes vaudoises (AdCV) et des polices cantonales et communales se sont réunis, le 10 novembre 2009 à Morges pour initier les travaux de mise en oeuvre de la réforme policière.

Les structures de conduite et le calendrier ont été adoptés par les participants qui ont exprimé leur volonté de construire ensemble cette nouvelle organisation policière.

Suite au refus populaire de l'initiative d'Artagnan, le 27 septembre 2009, et la ratification de la Convention signée entre les communes et le Canton, Mme J. de Quattro a réuni les principaux partenaires concernés par la mise en oeuvre de la réforme. La Convention laissait aux communes un délai au 1^{er} janvier 2010 pour choisir leur structure (constituer un corps de police municipale, adhérer à une association intercommunale ou confier leur sécurité à la police cantonale).

Le Conseil d'Etat a accordé une prolongation du délai au 31 mars 2010 pour que les communes puissent effectuer ce choix sur la base de critères précis.

Séance du Fonds d'équipements touristiques de la région lausannoise (FERL) du 13 novembre 2009

Le FERL a décidé d'accorder un montant de CHF 50'000.00 à Pully-Lavaux à l'heure du Québec pour l'édition 2010.

Plan général d'affectation des Monts-de-Pully - Plan partiel d'affectation du hameau des Trois-Chasseurs

Par courrier du 13 novembre 2009, le Service du développement territorial, confirme sa position contenue dans sa lettre du 10 juillet 2009, en application de l'article 55 LATC.

Pour lui permettre de transmettre notre dossier pour approbation préalable au chef du Département de l'économie (DEC), les deux éléments suivants doivent être réunis:

- suppression de la zone intermédiaire (celle-ci étant contraire au PDCn);
- procédure foncière menée à son terme.

Il nous est rappelé que la suppression de la zone intermédiaire est une modification importante, susceptible de porter atteinte à des intérêts dignes de protection. Celle-ci sera donc soumise à une enquête publique complémentaire. Cette enquête devra être coordonnée avec les opérations du syndicat des améliorations foncières.

Consultations cantonales sur l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et sur l'initiative parlementaire fédérale: la Suisse doit reconnaître ses enfants

Avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Cette nouvelle loi scolaire sera proposée comme contre-projet à l'initiative Ecole 2010, sur laquelle les citoyens vaudois se prononceront au plus tard en janvier 2011.

La LEO incorpore les acquis des accords intercantonaux destinés à harmoniser la formation de base en Suisse (HarmoS, Convention scolaire romande, ainsi que l'accord sur la pédagogie spécialisée). Outre l'UCV, les communes sont également consultées directement par le Département de la formation et de la jeunesse (DFJC). Afin que l'avis de l'UCV reflète celui de ses membres, nous sommes invités à lui faire part de nos remarques.

Initiative parlementaire fédérale, la Suisse doit reconnaître ses enfants

Le projet vise à ce qu'une naturalisation facilitée soit accordée aux étrangers de la troisième génération établis en Suisse.

Fusion SDIS Pully-Belmont

Les travaux relatifs à la fusion du SDIS de Pully et celui de Belmont sont en bon état d'avancement.

Un rapport pour prise de décision, avec l'élaboration d'un préavis, sera présenté au Conseil communal dans le courant du deuxième semestre 2010.

La Municipalité a accepté, une fois la fusion entérinée, la nouvelle appellation découlant de la fusion, à savoir SDIS *"La Paudèze"*, appellation qui a également été adoptée par Belmont.

Pour mémoire, les Communes de Lutry et de Paudex ont adopté l'appellation *"Portes de Lavaux"*.

Constitution de la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC)

Par courrier du 25 novembre 2009, la COSEDEC, nous rappelle qu'au cours des dix dernières années, les écoliers de notre Commune ont très certainement bénéficié d'animations du Réseau-écoles de sensibilisation à la gestion des déchets, actif sur une grande partie de la Suisse romande. En date du 1^{er} janvier 2009, cette institution s'est structurée en coopérative et porte désormais le nom de COSEDEC.

GEDREL figure parmi les sept sociétaires fondateurs de COSEDEC.

OMSV - Abrogation de la loi de 1967 sur l'OMSV et son règlement. AVASAD - Nouvelle loi régissant la nouvelle Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile

L'Organisme Médico-Social Vaudois (OMSV) a cessé ses activités le 31 décembre passé. La loi sur l'OMSV datant de 1967, son règlement (2000), ainsi que les conventions passées entre l'OMSV et les associations ou fondations régionales ont été abrogés à cette même date.

L'OMSV était responsable, sur délégation de l'Etat, de l'organisation de l'aide et des soins à domicile dans le Canton de Vaud, ainsi que de la prévention des 0-20 ans.

A sa place, dès le 1^{er} janvier 2010, la loi régissant la nouvelle Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD), adoptée le 6 octobre 2009 par le Grand Conseil, est entrée en vigueur.

Cette nouvelle organisation de l'aide et des soins à domicile dans le canton de Vaud répond aux exigences résultant des changements politiques et des modifications légales intervenues depuis l'adoption, en 1967, de la loi sur l'OMSV.

En particulier, elle donne suite, d'une part, à la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) par laquelle, notamment, la Confédération a transféré aux pouvoirs publics des cantons l'entier de la responsabilité du domaine des soins à domicile, avec le financement y afférent, et d'autre part, à la nouvelle loi cantonale sur les subventions.

Les 8 associations ou fondations régionales d'aides et de soins à domicile (l'APROMAD pour notre région) qui gèrent les 45 CMS du Canton et qui étaient liées par convention à l'OMSV, deviennent membres de l'AVASAD.

14^e édition du Lausanne/Pully For Noise Festival 2010

La 14^e édition du Lausanne/Pully For Noise Festival aura lieu du 19 au 21 août 2010.

Entrée dans le capital-actions de Romande Energie Commerce SA (REC) de deux nouvelles sociétés

L'esprit qui a mené la création de REC est celui d'un partenariat où REC constitue une plate-forme d'accueil pour toute entité souhaitant adhérer à son Business Model. En particulier, il s'agit pour tout nouvel actionnaire distributeur d'apporter ses contrats d'approvisionnement et sa production propre, ainsi que de transférer ses clients, alors que pour tout nouvel actionnaire approvisionneur, il s'agit d'apporter de l'énergie à un prix plus favorable que celui du marché. La convention d'actionnaires prévoit l'accueil de nouveaux actionnaires et en fixe les modalités.

Deux nouveaux partenaires sont entrés dans le capital-actions de Romande Energie Commerce SA.

Forces Motrices de l'Avançon SA (FMA) à Bex.

Société de Distribution Electrique de Champéry SA (SDEC) à Champéry.

Dans cette nouvelle répartition, Pully se présente comme suit:

<u>Participation AVANT</u>	<u>Participation APRES</u>	<u>Nombre d'actions</u>
1,03%	1,015%	1'545 actions (inchangé)

Notre inscription à Lavaux Vinorama (Site des Anciens Moulins de Rivaz)

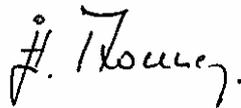
La Municipalité a décidé d'adhérer à Lavaux Vinorama et bénéficiera ainsi d'un casier destiné à la présentation de nos vins, sur le site des Anciens Moulins de Rivaz.

Rapport 2009 commun de la Police intercommunale, de la PCI et du SDIS - Mercredi 17 février 2010 à 18h00, à la Maison Pulliérane

Les trois corps sécuritaires tiendront, pour la première fois, leurs rapports annuels en commun.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Jean-François Thonney



La secrétaire



Corinne Martin

Pully, le 27 janvier 2010